AR PREFECTURE

082-200061257-20200710-07202003-DE Regu le 10/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département 100 Boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 10 JUILLET 2020

Date d'envoi de la convocation : 3 juillet 2020

L'An deux mille vingt et le 10 du mois de juillet (10.07.2020) à 9 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 3 juillet 2020, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS:

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1er Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2ème Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) en visioconférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (Délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS:

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président) Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)

M. MARTY Patrick (3ème Vice-Président), a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée Titulaire)

EXCUSÉS:

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire)
Mme DEBIAIS Francine (4ème Vice-Présidente)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme FERRERO Monique

AR PREFECTURE

082-200061257-20200710-07202003-DE Regu le 10/07/2020

DELIBERATION N°07/2020-03 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'article L.5211 du le Code général des collectivités territoriales,

Le rapport d'activités annuel établit un bilan des actions engagées dans le champ des différentes compétences du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale pour les syndicats mixtes, détaillée par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport fait l'objet d'une prise de décision par le Conseil syndical, après présentation par le Président.

Ce rapport comprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique.

Le rapport d'activité 2019 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport d'activité 2019 tel qu'il est proposé en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en préfecture le 10 Juli 2020

et de la publication le 10 JUIL 2020

Fait à Montauban, le 10 juillet 2020

Le Président,

Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numé fique Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze 82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 84112